

## **REDDITION DES COMPTES**

Un relevé détaillé des opérations de gérance devra nous être délivré au moins une fois l'an et un compte rendu de votre gestion devra nous être délivré tous les :

## **HONORAIRES DE GESTION À LA CHARGE DU BAILLEUR**

Les honoraires se rapportant à votre gestion s'élèveront à :